

MASTER – ADMINISTRATION DE LA SANTE (mention nationale)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Exercice d'une veille relative à l'environnement réglementaire des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Contribution à l'élaboration de la stratégie des structures de santé en réponse aux besoins des populations et des territoires et accompagnement de sa mise en œuvre
- Participation à l'élaboration, le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et/ou projets de santé territorialisés, des politiques de sécurités sociales, au sein d'institutions telles que le Ministère de la santé, les Agences Régionales de Santé, l'Assurance Maladie, les structures de soins primaires, les groupements d'établissements...
- Gestion, contrôle et optimisation des ressources financières des établissements et services de santé
- Gestion des ressources humaines et management des équipes pluridisciplinaires des établissements et services de santé
- Organisation des processus de soins et de services et pilotage des opérations nécessaires à la prise en charge des différents publics
- Elaboration et mise en œuvre d'une démarche qualité et de gestion des risques
- Participation à la mise en place des modes d'organisation et de gestion respectueux des droits et attentes des usagers des établissements et services de santé
- Gestion des situations sanitaires exceptionnelles au sein des agences, établissements et services, ou cellules de gestion de crise dédiées
- Conseil aux établissements et services de santé en matière de pilotage stratégique, d'organisation ou de gestion

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Compétences spécifiques

- Faire de la veille sur les évolutions réglementaires relatives au secteur sanitaire, social et médico-social, sur les enjeux de santé publique et sur les innovations en santé
- Appliquer la législation française et européenne dans le fonctionnement des structures de santé, appliquer et respecter les règles permettant le respect des droits des usagers des établissements et services de santé et leur participation à la vie de ces structures
- Analyser les données épidémiologiques, socio-démographiques et économiques, environnementales, les caractéristiques et performances des structures de santé, à des fins d'élaboration de projets de santé territorialisés ou d'élaboration des stratégies des établissements et services de santé
- Piloter ou co-piloter la construction d'une vision stratégique, fixer des objectifs et donner du sens
- Fédérer et animer les acteurs internes et externes en lien avec les établissements et services de santé
- Développer des politiques et pratiques permettant de traduire les orientations et priorités en plans d'actions et budgets, de mobiliser les ressources et réseaux dans la mise en œuvre de la stratégie
- Assurer la gestion comptable et financière d'un établissement ou service de santé
- Contrôler et mesurer la pertinence et la performance des outils de gestion mis en œuvre
- Assurer la gestion RH et le management opérationnel au sein d'un établissement ou service de santé
- Optimiser l'organisation des processus de prise en charge des usagers des établissements et services de santé, la chaîne logistique globale
- Développer des démarches qualité et de gestion des risques
- Identifier et gérer des signaux sanitaires, maladies infectieuses communautaires, santé environnementale et santé au travail, événements indésirables et risques associés aux soins
- Concevoir et produire des plans sanitaires, piloter et conduire une cellule de gestion de crise en situation sanitaire exceptionnelle.
- Elaborer une stratégie de communication en veille et sécurité sanitaire
- Utiliser les systèmes d'information en veille et sécurité sanitaire, organiser et animer des communautés de pratique

3. Référentiel d'évaluation

4.

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.